
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion Restreinte du 15/05/2018

Présents: Mmes Nathalie PASIERB, Natacha HUGEL, MM. Christian MEYER (Président), Patrice LETOUZEY, Jean Helloïc ROULIS (Secrétaire), Mustapha JINAMI, Sophian KADI, Philippe DEBEAUPUIS.

Absents excusés: MM. Alain BACHOT, Stéphane PILLEMONT, Lotfi ZARKA.

COURRIERS

Mail de M BERTRAND Hugo en date du 13 mai 2018, arbitre DYF attirant l'attention de la commission sur le fait de ne plus avoir eu de désignation depuis 31 mars 2018. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de M DUBOIS Fabrice du 13 mai 2018 arbitre DYF informant la commission de l'annulation de son indisponibilité et des motifs qui la motivent pour les dates suivantes: 19,20, 21, 26 et 27 mai 2018. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de AZEVEDO Allan du 12 mai 2018, arbitre DYF informant la commission que suite à une erreur d'enregistrement d'une indisponibilité sur Myff, il a été mis indisponible jusqu'au 15 mai. Hors il est disponible depuis le 01 mai 2018. Vous comprendrez qu'à la date où vous nous en informez, la commission ne peut que prendre note et vous informer que vous pourrez être désigné pour le weekend du 27 mai 2018.

Mail de la Ligue de Paris Ile de France en date du 11 mai 2018 informant la commission de la nomination de M. JINAMI Mustapha en qualité d'arbitre honoraire de la LPIFF. Pris note. Remerciements. Transmission à l'intéressé.

Mail de M LIBOTTE Philippe en date du 09 mai 2018, arbitre DYF informant la commission du prolongement de son indisponibilité jusqu'au 24 mai 2018 inclus. Certificat médical joint. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de M. BELMANT Alain en date du 11 mai 2018, arbitre DYF informant la commission de son souhait de passer arbitre assistant spécifique pour la saison 2018/2019. Pris note.

La commission indique à M. BELMANT qu'aucune décision ne peut être prise avant la dernière journée de championnat et la constitution des classements arbitre. Votre demande sera alors étudiée en fonction de la circulaire de promotion/rétrogradation 2018/2019.

Mail de M. KELLY Amadou en date du 13 mai 2018, arbitre DYF informant la commission des motifs de son absence sur la rencontre U17 D2 Les Mureaux OFC / Maisons-Laffitte FC 1 du 13 mai 2018. Pris note.

Mail de M. BENCHAOUI Lyes en date du 12 mai 2018, arbitre DYF informant la commission des motifs de son absence sur la rencontre Seniors D3 Marly Le Roi US 2 / OSC Elancourt du 13 mai 2018. Pris note.

Mail de M. EL ZABAN Nadire en date du 13 mai 2018, arbitre DYF informant la commission qu'il ne peut pas se connecter à son compte de désignations. Pris note.

La commission demande à M. l'Arbitre qu'il doit en informer la LPIFF directement par mail. Seul le service informatique pourra intervenir. Transmis services administratifs DYF.

Mail de M FORTIER Bruno du 11 mai 2018 arbitre DYF informant la commission de sa déconvocation tardive pour le 13 mai 2018 ainsi que pour le 20 mai 2018. Transmis à la section désignations.

Mail de M. FEREY Rémi Président du club de Hardricourt FC en date du 13 mai 2018, informant la commission de l'absence de M. JONASZIK Grégoire pour la rencontre U19 D2/A Hardricourt / Les Mureaux du 13 mai 2018. Pris note. Remerciements.

Mail de M PINHEIRO Maxime, dirigeant U17 Houilles SO, en date du 13 mai 2018, informant la commission de l'absence de M. THEZENAS Mathieu sur la rencontre U17 D2 HOUILLES SO / PORCHEVILLE FC du 13/05/2018. Pris note.

Mail de M. NOUIRA Abdessalem, en date du 13 mai 2018, informant la commission de l'absence de M. YAHYAOUI Ahmed sur la rencontre FUTSAL D1 TRAPPES YVELINES / LA TOILE du 12/05/2018. Pris note.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel réception de la demande 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

YVELINES US – U15/D4 – Montfort Fc 1/ Yvel Gamb Vesg 1 du 26 mai 2018 arrivée le 14-05-2018

LE CHESNAY 78 - U19 D2/B – Les Clayes / Le Chesnay du 27 mai 2018 arrivée le 14 mai 2018

OSC ELANCOURT – U19 D2/B – Bois d'Arcy / OSC Elancourt du 13 mai 2018 arrivée le 07-05-2018

RACING CLUB DE NEAUPHLE - VET D5/E – Neauphle Pont / Coignieres du 27 mai 2018 arrivée le 14 mai 2018

CONFLANS PLM – U15 D5 – Vernolitein stade / Conflans PLM du 23 mai 2018 arrivée le 11-05-2018

MAISONS-LAFFITTE FC - U19 D3 – Maisons-Laffitte FC / Etang St Nom du 13 mai 2018 arrivée le 02-05-18

La Commission de District de l'Arbitrage prend note de la demande et accédera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite des disponibilités d'arbitres.

CONFLANS FC – U15 – Carrière S/Seine / Conflans FC du 02 juin 2018 arrivée le 14-05-2018

ASM CHAMBOURCY – VET D3/A – CHI Poissy / Asm Chambourcy du 17 mai 2018 arrivée le 14-05-2018 (demande déjà effectuée le 16/04/2018.)

BONNIERES FRENEUSE FC – VET D3/A – Juziers Porcheville / Bonnières Freneuse FC du 27 mai 2018 arrivée le 11-05-2018

CONFLANS PLM – U15 D5/B – Meulan CN / Conflans PLM du 26 mai 2018 arrivée le 11-05-2018

SAINT ARNOULT FC 78 – VET D3/B – Versailles Jussieu / Saint Arnoult FC 78 du 27 mai 2018 arrivée le 11-05-2018

MAUREPAS AS – U15 – Versailles 78 Fc / Maurepas As du 26 mai 2018 arrivée le 11-05-2018

MAISONS LAFFITTE FC – U19/D3 – Epone Mezieres / Maisons Laffitte FC du 27 mai 2018 arrivée le 02-05-2018

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

RECEPTION DE RAPPORT

Mail de **M. FONTAINE Fernand** en date du 02 mai 2018, arbitre DYF suite à la demande de rapport concernant la rencontre Seniors D6/A Mantes USC / Vauxoise du 11 mars 2018.

Ce dernier confirme à la Commission qu'il a bien expulsé le dirigeant de MANTES USC à la 50' de jeu. Pris note.

Mail de **M. CISSE EL HADJI Momar**, arbitre DYF, suite au courriel de M. l'arbitre de la rencontre CDM D1 Plaisirois FO / La Verrière FC du 15 avril 2018.

Pris note des explications fournies.

La Commission rappelle à messieurs les arbitres que lorsqu'ils pratiquent le football comme joueur, ils doivent faire abstraction de leur fonction officielle pour le DYF. Aucune contestation ni remarque envers l'arbitre qui officie ne peuvent être admises.

La Commission rappelle M. CISSE EL HADJI Momar au devoir de sa charge et lui demande plus de tempérance.

La Commission rappelle également que les intimidations ou rapports de force entre arbitres, n'ont rien à faire sur le terrain. Vous avez tout loisir de vous expliquer calmement après match aux vestiaires.

Mail de **M. ITRI Omar** concernant son absence sur la rencontre VET D2/B Yvelines US / Croissy US du 01 mai 2018. La commission prend acte du fait qu'il ait émis en début de saison, le souhait de n'arbitrer que le dimanche matin.

AUDITION VETERANS

D1

Rencontre 19391714 du 22 avril 2018

HOUILLES SO 11 / CHANTELOUP LES VIGNES 11

Suite au rapport de délégation adressé à la Commission, concernant l'arrivée tardive de M. l'Arbitre DYF ainsi que les conditions dans lesquelles le changement d'assistant a été opéré pour l'équipe de Chanteloup.

Ayant régulièrement convoqué M. l'Arbitre, (la Commission s'excuse encore auprès de M. l'Arbitre, du retard pris)

La Commission reçoit **M. BAKA Hassan** et l'entend en ses explications sur son arrivée tardive ainsi que sur le changement d'arbitre assistant.

Considérant que M. l'Arbitre reconnaît être arrivé tardivement au stade (après le délégué) mais quant même avant que tous les joueurs des deux équipes soient présents,

Considérant que dans ses explications, M. l'Arbitre indique que l'assistant de Chanteloup a été changé dans son dos sans qu'il en soit avisé et sans qu'il s'en aperçoive avant la 25^{ème} minute de jeu lorsque M. le Délégué DYF l'en a avisé,

Considérant que M. l'Arbitre n'en a pas fait cas sur demande du Délégué DYF mais aussi voulant lui-même pouvoir mener la rencontre à terme,

Après en avoir délibéré hors la présence de M. l'Arbitre,

La Commission décide :

- ✓ De rappeler M. l'Arbitre aux devoirs de sa charge en ce qui concerne l'horaire d'arrivée au stade comme prévu dans le timing d'avant match,
- ✓ De veiller à ce que tous les acteurs de la rencontre soient présents au moment du coup d'envoi.

U15

D3/A

Rencontre 19396334 du 28 avril 2018

VILLENES ORGEVAL 1 / CHATOU AS 1

Suite au mail de **M. GAZARD-POSSET Hermann**, arbitre DYF, concernant son absence sur la rencontre précitée,

Ayant régulièrement convoqué M. l'Arbitre,

La Commission reçoit M. GAZARD-POSSET Hermann et l'entend en ses explications sur son absence à rencontre et non envoi

d'un rapport à la Commission de discipline.

Constatant que M. l'Arbitre n'a pas honoré sa désignation du 28 avril 2018 sans en avertir ni les clubs ni le DYF,
Constatant que M. l'Arbitre n'a pas envoyé de rapport suite à une exclusion d'un joueur,
Considérant que les motifs invoqués sont de nature à avoir créé l'impossibilité d'avertir les divers acteurs de la rencontre,
Remarquant toutefois que M. l'Arbitre aurait pu préalablement se placer en indisponibilité dans les délais règlementaires,

Après en avoir délibéré hors la présence de M. l'Arbitre,

La Commission décide :

- ✓ De rappeler M. l'Arbitre aux devoirs de sa charge concernant les formalités administratives en matière de déconvocation,
- ✓ **D'infliger le malus correspondant pour manquement administratif** (non envoi d'un rapport à une commission)

La Commission de District de l'Arbitrage ayant convoqué **M. MBENBA Randy** suite à de nombreuses déconvocations tardives ou absences à rencontre,

Constatant que M. l'Arbitre ne s'est pas présenté à ladite convocation sans en justifier ni par courriel ni par téléphone,

Ne pouvant statuer par défaut,

La Commission dit :

- ✓ **Soustraire M. MBENBA Randy de la désignation jusqu'à comparution devant la Commission**

Motif : Déconvocations tardives et Absences à rencontre.

DEMANDE DE RAPPORT

SENIORS

D5/B

Rencontre 19390590 du 06 mai 2018

MAGNANVILLE FC 2 / BEYNES FC 1

La Commission demande un rapport circonstancié à **M. FORTIER Bruno** concernant les exclusions des 2 joueurs de Magnanville Fc et des 2 joueurs de Beynes Fc

D5/A

Rencontre 19390598 du 13 mai 2018

PORCHEVILLE FC 2 / MAULOISE US 2

Suite au mail du club de Porcheville FC en date du 15 mai 2018, la Commission demande à **M. SABRI Mohamed**, arbitre DYF désigné sur la rencontre, un rapport circonstancié sur les motifs de son absence non avisée à la rencontre citée en référence.

Au plus tard pour le 29 mai 2018 à 12 heures

CONVOCATION

SENIORS

D5/A

Rencontre 19390595 du 06 mai 2018

GUITRANCOURT ASF 1 / EPONE USBS 2

Suite à l'étude du courrier du club d'Epône USBS en date du 07 mai 2018, la Commission convoque :

M. BASSALAS DOTES Suffi, licence 2368013991, arbitre officiel sur la rencontre,

M. TORRES Miguel, licence 2543762299, éducateur Guitrancourt sur la FMI,

M. RODRIGUES SIMOES Arménio, licence 2330053036, éducateur Epône Usbs sur la FMI,

RAPPEL

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle à tous les arbitres que la désignation officielle peut être modifiée jusqu'au vendredi soir 18 heures.

Les arbitres sont donc priés de consulter leur compte le vendredi après 18 heures même si le week-end se trouve en période de vacances scolaires.

Vu le nombre important de rencontres remises, certaines seront probablement placées en semaine. Vous voudrez donc bien vérifier vos désignations plusieurs fois dans la semaine.

Tout manquement à cette directive sera sanctionné.

